

Image not found or type unknown



Carte de crédit revolving

Par **Sev23**, le **21/03/2017** à **21:22**

Bonsoir, je viens vers vous car mon mari a souscrit une carte de crédit revolving à mon nom pour un montant de 4000 € sans que je le sache et sans que je signe quoi que ce soit, est ce que la banque avait le droit de le faire? Est ce qu' il existe un recours ?

Par **Sev23**, le **21/03/2017** à **22:32**

Je suis allée à rnl la banque pour leur dire que j avais cette carte alors que je n ai rien signé, on m a répondu que vu que le compte est joint pas besoin de ma signature est ce vrai ??

Par **jos38**, le **21/03/2017** à **23:04**

bonsoir. si c'est une carte de paiement avec une réserve d'argent : vous payez comptant, votre compte joint est immédiatement débité, vous tapez crédit, c'est pris sur la réserve qui se renouvelle automatiquement par des remboursements prélevés sur votre compte-joint, avec des intérêts. il faut supprimer cette réserve disponible mais si vous avez un compte-joint, impossible

Par **Sev23**, le **21/03/2017** à **23:16**

Ma question est surtout est ce qu' ils ont le droit de le faire à mon nom sans que je donne mon

accord sous prétexte que c est adossé à un compte joint ??

Par **Visiteur**, le **22/03/2017** à **07:24**

Bonjour,
Vous dites "pour leur dire que j avais cette carte"...
Qui a la carte en main?
Qui s'en sert éventuellement ?
Ou l'avez vous pas rendue ?
C'est très important !

Par **Sev23**, le **22/03/2017** à **10:03**

Bonjour, je n ai jamais eu cette carte juste les décomptes et surtout je ne trouve pas ca normale que l on fasse ce genre de chose en prétextant qu' il y a un compte joint...de plus à ce jour mon mari ne rembourse pas en temps voulu hier j ai reçu un courrier comme quoi j étais fiché à la BF...